



# DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE

Fiche numéro 14/01  
 Contrat » ENPI/2015/370-081



## Renforcement des capacités de l'Assemblée des représentants du peuple

Ce jumelage de trois ans, mis en œuvre par la France et l'Italie avec l'aide d'autres Etats-membres, renforcera le nouveau parlement tunisien, assurant ainsi l'équilibre des pouvoirs entre exécutif et législatif et un dialogue équilibré entre ces derniers

↓

JUMELAGE
ARP
BONNE GOUVERNANCE



### RÉGIONS

» Toute la Tunisie



### PÉRIODE D'EXÉCUTION

» **36 mois**  
 17 janvier 2016  
 15 janvier 2019



### BUDGET

**1 630 000 €**

- » **Instrument**  
Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)
- » **Programme**  
Programme d'Appui à l'Accord d'Association et à la Transition phase 2 (P3AT2)
- » **Part UE**  
100 %



### BÉNÉFICIAIRE

» **Assemblée des représentants du peuple**



### MISE EN ŒUVRE

- » **Assemblée nationale (France)**
- » **Chambre des députés (Italie)**

### → CONTEXTE

La première législature de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a été élue le 26 octobre 2014 lors d'un scrutin salué par la communauté internationale comme une étape cruciale dans la transition démocratique tunisienne. Ce parlement monocaméral, où siègent pour cinq ans 217 élus, succède à l'Assemblée nationale constituante (ANC), issue des élections d'octobre 2011, qui a mené à bien sa mission historique de rédaction de la Constitution de la 2e République, promulguée le 27 janvier 2014.

Soucieuse de renforcer les institutions démocratiques, l'Union européenne a lancé en juin 2015 un projet de jumelage institutionnel au profit de l'ARP ; celle-ci va ainsi bénéficier durant trois ans de l'expertise de quatre grandes institutions parlementaires européennes : l'Assemblée nationale et le Sénat français, la Chambre des députés et le Sénat italien.

### → OBJECTIFS

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de l'Assemblée des représentants du peuple pour consolider son rôle dans le paysage politique et lui permettre d'exercer efficacement le pouvoir législatif, pilier central de tout État de droit. Il s'agira de mettre à niveau l'administration de l'ARP, en se concentrant sur six grands volets: autonomie administrative et financière, organisation et renforcement de l'action parlementaire, renforcement des services généraux, gestion des ressources humaines, communication, sans oublier la diplomatie parlementaire.

Pour ce faire, une équipe franco-italienne a entamé ses travaux en janvier 2016. Le Conseiller résident de jumelage (CRJ), chef

d'orchestre du projet, est issu de l'Assemblée nationale française. Il est secondé par le service des relations internationales de la Chambre des députés italienne. Les parlements allemand, hongrois, tchèque et grec apporteront des éclairages complémentaires permettant à l'ARP de disposer d'un large panel de solutions et d'expériences pour mener à bien ses réformes.

### → MISE EN ŒUVRE

Après une phase de diagnostic des besoins, une série d'activités (ateliers, visites d'études, missions d'experts...) est organisée en tenant compte des moyens à disposition et des objectifs à atteindre dans chacun des six volets. Les transferts d'expertise se feront en étroite collaboration avec la partie tunisienne. Des groupes de travail formés au sein de l'ARP participent aux travaux dès les phases d'élaboration et de planification. Cette démarche participative permet de garantir la durabilité des résultats. Des formations de formateurs tunisiens sont ainsi prévues pour déployer efficacement les nouvelles procédures de travail élaborées avec l'appui de l'équipe et des experts européens.

Cette approche doit à terme renforcer le rôle de l'ARP qui, dotée d'une administration modernisée et efficace, sera en mesure de faire jeu égal avec le pouvoir exécutif, tout en développant sa dimension internationale. Cela passe par une réforme en profondeur de l'organisation de l'assemblée et par une meilleure interaction avec les autres institutions de l'État (présidence, gouvernement, instances constitutionnelles) et une plus grande transparence vis-à-vis du public et de la société civile, au service de la démocratie tunisienne.



contact  
 jb.leclere@arp.tn